

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 22 DECEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Vingt-deux du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mmes Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – M. Julien DINO – Mmes Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jules FRAIR (s'est absenté momentanément) – Emmerly BEAUPERTHUY (excusé ; pouvoir donné à Liliane MONTOUT) – Mme France-Enna URBINO (excusée) – MM. Marcellin ZAMI (excusé) – Josy LAQUITAINE – Mme Sylvia HENRY – MM. Stéphane URIE – David LUTIN (excusé) – Mme Mégane BOURGUIGNON (s'est déplacée momentanément) – M. Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné au maire) – Mmes Nadia CELINI (excusée) – Yane BEZIAT (excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (a définitivement quitté la séance) – Patrice PIERRE-JUSTIN (a définitivement quitté la séance) – Mme Ghylaine JEANNE (a définitivement quitté la séance).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF
2021**

**-
RÉGIE DU PALAIS DES SPORTS
ET DE LA CULTURE
DU GOSIER**

CM-2020-6S-DAF-97

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° CM-2020-4S-DAJ-62 du 13 octobre 2020 définissant le nouveau mode de gestion du Palais des Sports et de la Culture à compter du 14 décembre 2020 ;

Vu la délibération n° CM-2020-5S-DAF-79 du 12 novembre 2020, portant création du budget annexe " SPA Palais des Sports et de la Culture du Gosier ;

Vu l'avis favorable de la Commission "Finances" en date du 15 décembre 2020 ;

Considérant les grandes orientations budgétaires de l'année 2021 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De voter le budget primitif 2021 de la régie du Palais des Sports et de la Culture du Gosier comme suit :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés chapitres	Montants
011	Charges à caractère général	198 000,00 €
012	Charges de personnel	328 400,00 €
65	Charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
14	Atténuations de produits	
68	Dotations aux amortissements	
023	Opérations d'ordre - Prélèvement de la section de Fonctionnement	30 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		556 400,00 €

Chapitres	Libellés chapitres	Montants
70	Produits des domaines	2 000,00 €
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	399 300,00 €
75	Produits de gestion courante	150 000,00 €
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions	
014	Atténuation de charges	5 100,00 €
40	Opérations d'ordre	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		556 400,00 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés chapitres	Montants
20	Immobilisations incorporelles	500,00 €
21	Immobilisations corporelles	29 500,00 €
40	Opérations d'ordre	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		30 000,00 €

Chapitres	Libellés chapitres	Montants
10	Dotations et fonds divers	
13	Subventions d'équipements	
021	Opérations d'ordre	30 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		30 000,00 €

EQUILIBRE GLOBAL DU BUDGET

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	556 400,00 €	556 400,00 €
Investissement	30 000,00 €	30 000,00 €
Total	586 400,00 €	586 400,00 €

Article 3 : Le maire, la directrice générale des services et la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

23 DEC. 2020

Et publication ou notification
le

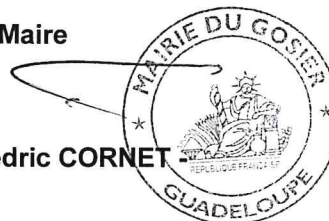
23 DEC. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Projet de budget primitif 2021 - Régie du Palais des Sports et de la Culture du Gosier

Date de transmission de l'acte : 23/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2020

Numéro de l'acte : CM20206SDAF97 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201222-CM20206SDAF97-DE

Date de décision : 22/12/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.1. Budgets primitifs